

The Chairman: We were at a reserve in Quebec where they said those are CMHC houses, those are C-31 houses, and these are INAC houses. I assume there was a different budget there.

Mr. Cote: For awhile it was, but not now. That is phasing out. Apparently they ran out of money, so now they are imposing Bill C-31 Indians onto the present waiting lists of the registered Indians, people who have been on reserves all these years.

Mr. Charles: At our reserve, the Bill C-31 houses also have a choice to take a CMHC house.

The Chairman: How big is a CMHC house?

Mr. Charles: I don't know the square footage.

Mr. Cote: You are looking at about 26 feet by 40 feet.

The Chairman: Are they bi-level houses?

Mr. Cote: Yes, bi-level. That is about 1,200 square feet, twice.

The Chairman: That is 1,200 square feet per level?

Mr. Cote: Yes.

The Chairman: That raises another point. Are somebody's southern expectations providing housing stocks that people up here can't afford to live in, even if you had the house? I'm thinking of the extra power that it would take to heat a bigger house.

• 1840

Mr. Charles: Over here power is outrageous, you might say. There are bills coming in for \$400 a month, \$500, \$600 sometimes in the wintertime.

Mr. Cote: The lady this morning told us that in La Ronge a CMHC unit needs \$600 a month for power.

The Chairman: I wanted to hear that twice before I believed that number. I did.

Mr. Cote: I've heard it before. Another community told us that. That's what they were paying, and that's why they're getting out of CMHC housing again at Turner Lake. That's on the west side, over here.

Mr. McKenzie: Another problem we have is that Indian Affairs will pay up to \$600 for rent outside the community, but when you come back onto the reserve the subsidy is \$200 per unit.

Mr. Charles: They are CMHCs.

Mr. McKenzie: But they'll subsidize an Indian living off the reserve up to \$600 to rent a home.

Mr. Cote: In slum housing like some of the apartments we've seen. In any city they'll pay \$500 or \$600 a month for rent. When you come back to the reserve, you get a CMHC house; all they'll allow you is \$200 a month. We're fighting with INAC right now to try to have it equal with outside renters.

Le président: Nous nous sommes rendus dans une réserve au Québec, où on nous a montré des maisons de la SCHL, des maisons pour les Indiens rapatriés en vertu de la loi C-31, et des maisons du ministère. Je suppose qu'il s'agissait là d'un autre budget.

M. Cote: Cela a été le cas pendant un certain temps, mais ce ne l'est plus. On procède à une suppression graduelle. Apparemment, les fonds s'épuisent, si bien que maintenant on ajoute les Indiens rapatriés en vertu de la loi C-31 aux listes d'attente des Indiens inscrits, qui vivent dans ces réserves depuis des années.

M. Charles: Dans notre réserve, les occupants des maisons des Indiens rapatriés en vertu de la loi C-31 peuvent aussi choisir d'avoir une maison de la SCHL.

Le président: Quelle est la superficie d'une maison de la SCHL?

M. Charles: Je n'en connais pas la superficie.

M. Cote: Il s'agit de maisons d'environ 26 pieds sur 40 pieds.

Le président: Ce sont des maisons sur deux étages?

M. Cote: Oui, sur deux étages. La superficie est d'environ 1,200 pieds carrés, par étage.

Le président: Vous dites 1,200 pieds carrés par étage?

M. Cote: Oui.

Le président: Cela soulève une autre question. Construit-on des maisons qui, bien que satisfaisant aux exigences du Sud, sont telles que les gens du Nord ne pourraient pas se permettre d'y habiter, même si on les leur fournissait? Je pense au surplus d'électricité qu'il faut pour chauffer une grande maison.

M. Charles: Ici, le coût de l'électricité est prohibitif, pour ainsi dire. La facture d'électricité peut atteindre 400\$ par mois, 500\$, et même 600\$ en hiver.

M. Cote: La dame nous a dit ce matin qu'à La Ronge, la facture d'électricité d'une maison de la SCHL est de 600\$ par mois.

Le président: Je ne l'aurais pas cru si on ne me l'avait pas répété. C'est fait.

M. Cote: Je l'avais déjà entendu dire. Dans une autre collectivité, on nous l'avait dit. C'est ce qu'ils paient, et c'est également ce que coûte la facture d'électricité d'une maison de la SCHL à Turner Lake. C'est du côté ouest, ici.

M. McKenzie: Un autre problème tient au fait que le ministère des Affaires indiennes verse jusqu'à 600\$ pour un loyer à l'extérieur de la collectivité, mais que si l'on revient dans la réserve, la subvention n'est plus que de 200\$ par logement.

M. Charles: De la SCHL.

M. McKenzie: Mais on verse à un Indien qui vit hors réserve une subvention de 600\$ par mois pour louer une maison.

M. Cote: Dans des taudis comme ceux qu'on a vus. En ville, un loyer coûte 500\$ ou 600\$ par mois. Quand on revient dans la réserve, on obtient une maison de la SCHL; et tout ce qu'on vous verse, c'est 200\$ par mois. Nous réclamons en ce moment du ministère qu'il verse la même subvention qu'à ceux qui ont un logement à l'extérieur des réserves.